Image not found or type unknown

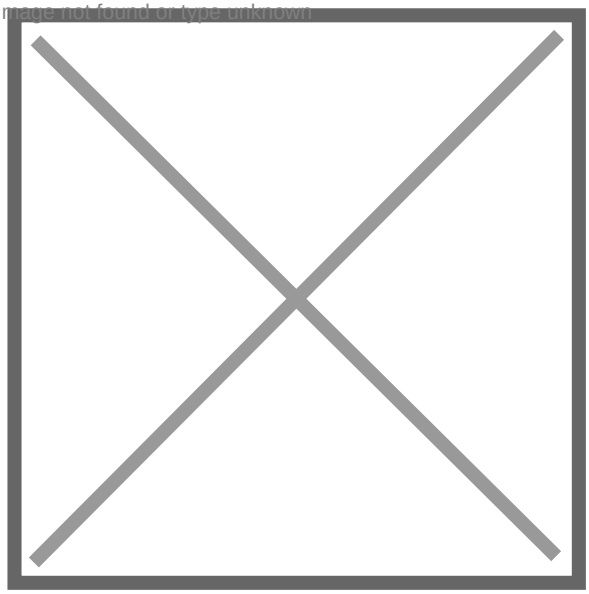

Permis de conduire en suspension

Par **francois**, le **21/09/2009** à **12:09**

Bonjour,
Lors d'une soirée, je me suis fait arrêter avec 0.60g d'alcool et un accident s'est produit car l'autre voiture en face est venus dans ma voie et a percuté ma voiture, cette personne elle aussi avait 0.57! La gendarmerie est arrivé est nous a pris nos permis. En effet, elle avait le permis probatoire donc annulation, mais moi ils m'ont dit que mon permis était en suspension. Le problème est que je pense qu'il me restait plus que 4 points alors qu'une conduite en état d'ivresse coûte 6points!
Comment celà va se passer? J'ai plus de 3ans de permis et ma date au tribunal est le 22 décembre. Devrais je attendre jusqu'à cette date pour ne plus conduire ou???? Pourrez vous m'aider svp je suis complètement perdu!

Par **jeetendra**, le **21/09/2009** à **17:50**

bonjour, n'attendez pas, faite rapidement avec votre relevé de points du permis, un stage de sensibilisation à la sécurité routière (vous sauverez votre permis de l'invalidation), vous gagnerez 4 points, meme si on vous retire 6 il vous en restera 2, c'est mon point de vue, cordialement

Par **francois**, le **21/09/2009** à **20:39**

Merci de votre inforrmation! Je vais m'inscrire pour récupérer les 4 points!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés